Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 11 (1998)

Artikel: Bois : famille d'Arnayon en Dauphiné, réfugiée à Lausanne

Autor: Favez, Pierre-Yves

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085303

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bois

Famille d'Arnayon en Dauphiné, réfugiée à Lausanne

D'après le recensement de 1771, Jean-Pierre Bois, fabricant, est un réfugié arrivé à Lausanne en 1750. Ressortissant de la Direction française, il est âgé de 52 ans; sa femme Jacqueline Louise a 52 ans également et leurs enfants sont Louise-Elisabeth, 18 ans, et Etienne-François, 14 ans (ACV, Ea 9, p. 30). Comme le confirment leurs actes de décès, Jean-Pierre Bois et sa femme sont bien nés en 1719 et il avait 21 ans quand il est venu à Lausanne.

Le 2 février 1752, Jean-Pierre Bois, originaire d'Arnayon en Dauphiné, demande à être agrégé au nombre des Français réfugiés et que la Direction française consente à son mariage avec Jaqueline Barnavon, fille de Jean-François, ancien réfugié, ce qui lui est accordé moyennant 30 livres (AVL, CF 16, p. 49). Ainsi Jean-Pierre Bois, originaire d'Arnayon en Dauphiné, habitant à Lausanne, fils de feu Jean Bois, épouse à Lausanne dans la grande église (soit la cathédrale) le 17 mars 1752 Jaqueline Louise Barnavon, habitant à Lausanne, fille de feu Jean-François Barnavon, habitant aussi à Lausanne en son vivant (ACV, Eb 71/13, 195-196). De cette union naquirent cinq enfants:

- Louise Elizabeth, née le 23 et baptisée le 31 juillet 1753, ayant pour parrains et marraines M. Guillaume Boc, Mme Elizabeth Felgeirolle, M. Jacob Louis Lugrin et Mlle Jeanne Louise Lugrin née Thomas (ACV, Eb 71/6, 484).
- Jeanne Marie Constance, née le 12 et baptisée le 18 novembre 1754, ayant pour parrains et marraines Jérôme Dumas, habitant à Genève, Marguerite Jobert, sa femme, Guillaume Boc et Constance Amy (ACV, Eb 71/6, 513), décédée à un mois et ensevelie au cimetière de la Cité le 10 décembre 1754 (ACV, Eb 71/45, 300).
- Pierre Guillaume, né le 7 et baptisé le 15 février 1756, ayant pour parrains et marraines Guillaume Bok, Guillaumette Bergy, Pierre Montmeja et sa femme (ACV, Eb 71/6, 547), décédé à 6 ans

environ et enseveli au cimetière de la Cité le 28 juillet 1761 (ACV, Eb 71/45, 425).

- Etienne François, né le 22 novembre et baptisé le 7 décembre 1757, ayant pour parrain et marraine Etienne Iner et Eve sa femme (ACV, Eb 71/7, 3). Le 11 décembre 1778, il est témoin du testament de François Béranger (ACV, Bg 13 bis/11, fo. 205).
- Jean Jaques, né le 7 et baptisé le 17 février 1760, ayant pour parrain Jaques Deaux (ACV, Eb 71/7, 57), décédé à 2 ans environ et enseveli au cimetière de la Cité le 9 février 1762 (ACV, Eb 71/45, 436).

Louise Barnavon, femme de Jean-Pierre Bois, hérite le 25 avril 1754 de 50 florins dans la succession d'Albert-Bernard Bosson (ACV, Bg 13 bis/8, fo. 174), ainsi que le 25 mai 1765 de nippes et d'effets dans la succession de Guillaume Boc (ACV, Bg 13 bis/10, fo. 13). Louise Barnavon, femme de Jean-Pierre Bois, français réfugié habitant en cette ville, âgée de 56 ans, est ensevelie au cimetière de la Cité le 15 juillet 1775 (ACV, Eb 71/46, 158v).

Jean-Pierre Bois, de la Corporation française de Lausanne, est témoin le 11 décembre 1778 du testament de François Béranger (ACV, Bg 13 bis/11, fo. 205). Le 16 octobre 1782, la Bourse française de Lausanne lui accorde 200 francs (le franc est l'équivalent de la livre) de prêt sur la mieux-value de sa maison rue de la Mercerie, déjà hypothéquée pour 800 francs mais suffisante (AVL CF 19, p. 202); il paye en conséquence 10 livres d'intérêt les 4 novembre 1783, 1er novembre 1784 et 20 novembre 1785 (ibid., p. 305, 360 et 430). Ayant été malade depuis environ un an, il se trouve arriéré et dans le besoin: la Bourse lui accorde 6 francs d'extra le 21 novembre 1787, et il peut payer 10 livres d'intérêt le 10 janvier 1788 (ibid., p. 570 et 590).

Dès lors, sa situation se dégrade. Très infirme et dans la nécessité, on lui donne 4 francs le 6 février (AVL, CF 19, p. 593). Sans ouvrage et dans le besoin, il demande du secours: on lui accorde 20 batz d'extra le 2 avril et on l'aidera à vendre sa maison; le 21 mai, on lui donne 20 batz, étant malade et pauvre (ibid., p. 608 et 621). Infirme et dans le besoin, la Bourse française lui donne 4 francs le 23 juillet et l'entrée à l'Evêché quand il le voudra (ibid., p. 642). Ses biens ayant été mis en décret (faillite), la Direction interviendra pour les 200 francs qui lui sont dus (ibid., p. 651). Finalement, Jean-Pierre Bois, natif d'Arnayon, de la

Corporation française de Lausanne, meurt à l'hôpital de l'Evêché le 2 décembre 1788 à l'âge de 69 ans (ACV, Eb 71/47, fo. 177).

Mais sa faillite n'était pas close pour la Bourse française. Les 378 florins 9 sols seront payés par le sieur Weber qui avait acquis la maison; la Direction française rétractera celle-ci pour éviter que d'autres créanciers ne le fassent; les 151 livres 4 sols 6 deniers sont payés le 25 février 1789 (AVL, CF 19, p. 689). Enfin, la direction reçoit 73 livres du décret pour l'acquit de l'acte de défaut de biens le 6 mai 1789 (ibid., p. 706).

Pierre-Yves Favez